

## BON DE SOUSCRIPTION

Les dons versés à la FONDATION DU PATRIMOINE  
seront reversés à la commune de Sospel

- Oui, je fais un don pour aider à la restauration de  
l'Eglise Saint-Michel de Sospel**

Chèque à l'ordre de :

« Fondation du Patrimoine - Eglise Saint-Michel de Sospel»

Mon don est de .....€ et

je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre :

- de l'Impôt sur le Revenu OU  de l'Impôt sur la Fortune  
 de l'Impôt sur les sociétés

NOM ou SOCIETE.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL.....VILLE .....

TEL :.....E-MAIL :.....

X-----

Coupon-réponse à renvoyer à :

**FONDATION DU PATRIMOINE  
Délégation des Alpes-Maritimes  
M. Jean-Louis MARQUES  
CCI Nice Côte d'Azur  
20, boulevard Carabacel  
BP 1259 – 06005 NICE Cedex 1**

\*Pour les particuliers, votre don est déductible de :

- l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.
  - de l'Impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50000 €.
- Pour les entreprises, votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaire.
- Tout don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal.

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires.

Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune de SOSPEL, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

**\* Et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine communal pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.**